

CES/AC.49/51
5 septembre 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE et
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

CONFERENCE DES STATISTICIENS EUROPEENS

Réunion commune CEE/OIT sur les indices
des prix à la consommation
(Genève, 20-24 novembre 1995)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

de la réunion qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le 20 novembre, à 10 heures

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Election du bureau
3. Faits nouveaux dans le domaine des méthodes de calcul de l'IPC employées dans les pays
4. Traitement des logements occupés par leurs propriétaires dans le calcul de l'IPC
5. Problèmes liés au choix des formules de calcul des indices
6. Problèmes d'échantillonnage et d'exactitude dans la construction de l'IPC
7. Sources de données et problèmes de repondération dans le calcul de l'IPC
8. L'IPC et l'inflation tendancielle (noyau dur de l'inflation) (y compris les questions liées aux corrections des variations saisonnières et à l'analyse des tendances)
9. Amélioration des méthodes de calcul de l'IPC dans les pays en transition

10. L'IPC dans l'optique des comparaisons internationales
11. Questions découlant de l'harmonisation, notamment mesures de l'exactitude et indice multinational
12. Travaux futurs
13. Questions diverses
14. Adoption du rapport de la réunion

Note : Le jeudi 23 novembre, les séances du matin et de l'après-midi seront réservées pour une réunion d'un groupe d'étude sur les IPC d'Eurostat.

Notes sur les questions de fond figurant à l'ordre du jour

Cette réunion sur les indices des prix à la consommation est convoquée conjointement par la CEE et l'OIT conformément à la décision prise par la Conférence des statisticiens européens à sa quarante-troisième réunion plénière, en juin 1995 (voir le rapport de la réunion plénière, ECE/CES/48, par. 56 et annexe III, élément de programme 3.9, et document CES/1995/R.25/Add.3, élément de programme 3.9).

Point 3 : Faits nouveaux dans le domaine des méthodes de calcul de l'IPC employées dans les pays

Pour l'examen de cette question, la réunion sera saisie d'un document dans lequel le secrétariat de la CEE présente un résumé des informations communiquées par les pays, sur sa demande, au sujet de l'évolution récente au niveau national des méthodes de calcul de l'IPC (document CES/AC.49/66).

Point 4 : Traitement des logements occupés par leurs propriétaires dans le calcul de l'IPC

Dans le document CES/AC.49/68, le secrétariat de la CEE présentera un résumé de l'expérience acquise par les pays membres de la CEE en ce qui concerne le traitement des logements occupés par leurs propriétaires dans l'IPC. Le BIT présentera un document faisant la synthèse du traitement appliqué aux logements occupés par leurs propriétaires dans le calcul des IPC nationaux des pays membres de l'OIT (CES/AC.49/62). Les modifications introduites dans le traitement du coût des logements occupés par leurs propriétaires dans l'indice des prix de détail du Royaume-Uni seront exposées dans le document CES/AC.49/52.

Point 5 : Problèmes liés au choix des formules de calcul des indices

Aux fins de l'examen de ce point, les Pays-Bas présenteront un document (CES/AC.49/57) analysant les propriétés de l'indice de la valeur unitaire et abordant la question de savoir quand ce type d'indice peut être employé comme indice partiel de l'indice des prix à la consommation.

Point 6 : Problèmes d'échantillonnage et d'exactitude dans la construction de l'IPC

Le Royaume-Uni présentera deux documents au titre de ce point. Le premier rendra compte des travaux consacrés récemment à l'estimation des erreurs d'échantillonnage dans l'indice des prix de détail au Royaume-Uni (CES/AC.49/54); le second décrira un nouveau plan d'échantillonnage pour la sélection des lieux et points de vente à prendre en compte aux fins du calcul de l'indice des prix de détail au Royaume-Uni (CES/AC.49/55).

Point 7 : Sources de données et problèmes de repondération dans le calcul de l'IPC

Les problèmes de repondération se posant dans le contexte de l'actualisation de l'IPC en Israël seront examinés dans le document CES/AC.49/58. Les Pays-Bas soumettront un document présentant deux modes possibles d'estimation des coefficients de pondération pour des petites populations de référence : la combinaison des valeurs moyennes, pour l'échantillon, des parts des dépenses issues d'enquêtes successives sur les dépenses et l'estimation des moyennes à l'aide de modèles de régression (CES/AC.49/63). La réunion sera aussi saisie, au titre de ce point, d'un document de la Pologne sur les sources de données et les problèmes de repondération dans le calcul de l'IPC (CES/AC.49/67).

Point 8 : L'IPC et l'inflation tendancielle (noyau dur de l'inflation) (y compris les questions liées aux corrections des variations saisonnières et à l'analyse des tendances)

Le projet visant à construire l'"indice des prix de l'ensemble de l'économie" en tant que mesure élargie de l'inflation basée sur la méthode des dépenses sera exposé dans le document CES/AC.49/53 présenté par le Royaume-Uni. Le document CES/AC.49/56 rendra compte de l'expérience acquise par le Royaume-Uni en ce qui concerne la construction d'indices des prix nets. Le document CES/AC.49/61 présenté par la Suisse traitera des méthodes de correction des variations saisonnières (la méthode du filtre passe-bas comparée à la méthode recensement-X-11 [Census-X-11]).

Point 9 : Amélioration des méthodes de calcul de l'IPC dans les pays en transition

Les améliorations introduites dans les méthodes de calcul de l'IPC seront analysées dans les communications de la République tchèque (CES/AC.49/69) et la Fédération de Russie (CES/AC.49/59). Un document sur l'amélioration du calcul des IPC dans les pays membres de la Communauté d'Etats indépendants (CEI) sera présenté par le Comité statistique de la CEI (CES/AC.49/65). Une note sur la révision des méthodes de calcul des indices des prix de détail et des prix à la consommation employées en République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) sera distribuée en tant que document de séance No 1.

Point 10 : L'IPC dans l'optique des comparaisons internationales

Un document d'Eurostat (CES/AC.49/70) traitera de l'IPC dans l'optique des comparaisons internationales. L'Autriche soumettra un document sur les ajustements en fonction de la qualité dans le cadre du programme de comparaisons européennes (CES/AC.49/64). Pour l'examen de ce point, la réunion sera également saisie d'un document de la Fédération de Russie (CES/AC.49/60).

Point 11 : Questions découlant de l'harmonisation, notamment mesures de l'exactitude et indice multinational

Un rapport intérimaire sur les activités d'harmonisation des IPC des pays de l'Union européenne sera établi par Eurostat (CES/AC.49/71).

Point 12 : Travaux futurs

Au titre de ce point, les participants seront appelés à envisager les travaux futurs de la Conférence des statisticiens européens dans le domaine des statistiques des prix à la consommation. En tant que document d'information, un extrait de la présentation intégrée des programmes de travail internationaux en matière de statistique dans la région de la CEE, se rapportant à l'élément de programme 3.9 "statistiques des prix, y compris parités de pouvoir d'achat" leur sera distribué dans la salle de conférence (document de séance No 2).
